



## Conseil Municipal 28 mars 2024 - 17 h - Salle du Conseil - Mairie de Plouneour-Menez

Baptiste MESSAGER donne procuration à René CHEVER

### 1) Convention tripartite L'Atelier en Santé/Morlaix Communauté/Mairie de Plouneour-Menez

#### 2) Subventions L'Atelier en Santé

Projet de Centre de Soins Communautaire dans la commune : 1<sup>er</sup> dans le Finistère, 5<sup>ème</sup> en Bretagne (1 à Hennebont, 3 près de Rennes, un autre à Langon dans les mêmes dates), un des premiers en milieu rural en France.

Il sera situé dans le bâtiment de la bibliothèque actuelle qui sera rénovée. Un bail emphytéotique sera conclu entre la commune et l'Atelier en Santé. L'Atelier en Santé a décidé de démarrer leur activité dans des algecos, le temps des travaux du bâtiment principal. Une convention tripartite est mise en place pendant les 3 ans d'occupation des algecos : partage des frais d'installation, de désinstallation, et de la location. Ces algecos seront installés à l'automne sur 280 m<sup>2</sup> au total entre le terrain de sports et l'espace Plassart.

Morlaix Communauté ne peut subventionner que le fonctionnement de cette structure et non sur de l'investissement (pas sur la rénovation du bâtiment) et prend donc en charge l'installation et la désinstallation des algecos. Pour la location des algecos, Morlaix Communauté prend en charge 50 %, la commune de Plouneour-Menez 25 % et l'AES 25 %.

Démarrage de l'activité normalement au mois d'octobre. Le chef de projet basé à la sous-préfecture de Châteaulin pour le « Label Village d'Avenir » va aider pour le suivi des travaux... Un des logements des foyers sera réservé pour les médecins remplaçants et les internes.

	2024	2025	2026	TOTAL
Morlaix Communauté	90 000 €	32 903 €	35 643 €	158 546 €
Plouneour-Menez	5 484 €	16 452 €	9 597 €	31 533 €
L'Atelier en Santé	5 484 €	16 452 €	9 597 €	31 533 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 968 €</b>	<b>65 807 €</b>	<b>54 837 €</b>	<b>221 612 €</b>

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite entre MORLAIX COMMUNAUTE, PLOUNEOUR-MENEZ et l'Atelier en Santé

☛ Demande de subvention fluides	3 000 €
Proposition de subvention 2024	1 500 €

- Demande au conseil d'autoriser le maire à signer la convention tripartite et de valider la subvention 2024. Vote à l'unanimité.
- Demande de subvention pour 5484 euros pour l'année 2024 vote à l'unanimité.
- Demande pour aider l'Atelier en Santé la première année pour les fluides : 3000 €.

Proposition de subvention de 1500 €. Votée à l'unanimité.

### 3) Salle de Sport : Avenant lot travaux lot N°10 Electricité

Suite aux travaux de gros œuvre, les prises de terre qui reliaient la charpente métallique n'ont pas pu être gardées. Le montant du marché passe de 32 830,94 € HT à 34 846,97 € HT. L'avenant s'élève à 2 016,03 € HT. Voté à l'unanimité.

#### 4) Définition zones d'accélération des énergies renouvelables (ZaeNR)

Consultation de la population du 4 au 21 mars. Différentes zones ont été arrêtées au dernier conseil municipal. L'architecte des bâtiments de France et du Parc d'Armorique ont été consultés et ont donné quelques recommandations paysagères.

Remarque : René Chever dit qu'il est dommage de refuser un projet éolien qui peut fournir une quantité importante d'énergie. Le Parc Naturel Régional d'Armorique a envoyé une carte avec les différents enjeux (milieux forestiers, habitats protégés, monuments historiques, habitations, réservoirs de biodiversité, risque majeur pour les chauves-souris...), l'endroit proposé par René CHEVER est situé sur une zone marquée en risques majeurs donc impossible pour un projet de ce type.

3 abstentions.

#### 5) Transfert d'affectation fonds concours Morlaix Communauté

Le fond de concours de Morlaix Communauté est de 108 000 €. 50 000 € avaient été positionnés sur la rénovation gymnase et le reste était gardé pour un autre projet. Mais finalement, pour le gymnase, la commune a obtenu trop de subventions (80 % maximum autorisé). Proposition au conseil de positionner la totalité des 108 000 euros sur la rénovation énergétique de la salle polyvalente-salle foyer- logements foyer.

Transfert voté à l'unanimité.

#### 6) Consultation de Mise en œuvre de la convention de participation portant sur le risque prévoyance Centre de Gestion Finistère

Dans le code général de la fonction publique, les employeurs publics participent à hauteur de 50 % de la prévoyance des agents. Procédure de mise en concurrence proposée par le Centre de Gestion pour trouver le prestataire le plus adapté. Adhésion adoptée à l'unanimité.

#### 7) Demande de subvention DSIL 2024 pour travaux réaménagement cour école Jules Ferry

Après la canicule de 2022, le constat est fait que la cour n'est pas adaptée aux grosses chaleurs. Les sapins du fond de la cour ont été abattus car ils menaçaient de tomber et la tempête Ciaran a eu raison des derniers arbres de la cour. Ce projet a pour but de végétaliser la cour tout en étant adaptée à l'école d'aujourd'hui et de demain. Ce projet sera mené conjointement par la mairie, l'école, les élèves et les familles. L'espace de l'Agora sera également revu car il est trop peu utilisé aujourd'hui (surtout lieu de passage) Le budget estimé tourne autour de 60 000 €. L'école de son côté demande une subvention au projet « Notre école faisons la ensemble ». La commune sollicite des subventions de l'état au titre de la DSIL et des Fonds Verts. Autorisation de demander ces subventions DSIL et Fonds Verts adoptée à l'unanimité

#### 8) Vote compte administratif 2023 Commune

Modification de la loi : Suppression du chapitre dépenses imprévues et interdiction de faire des DM sur le chapitre 12 concernant le personnel.

##### - Section de fonctionnement

* Charges :	1 087 780,50 €
* Recettes :	1 301 664,26 €

Excédent de l'exercice 2022 213 883,76 €

002 Excédent de fonctionnement reporté 49 250,16 €  
Résultat net section fonctionnement reporté 263 133,92 €

##### - Section d'investissement

* Charges :	636 503,62 €
* Recettes :	681 837,13 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2023 45 333,51 €  
002 Excedent d'investissement reporté 783 441,97 €  
Résultat net d'investissement reporté 828 775,48 €



### 11) Vote compte de gestion 2023 Lotissement du Duchel

Compte de gestion du Lotissement du Duchel adopté à l'unanimité.

### 12) Fixation des taux de taxes

Foncier bâti : Plounéour-Menez : 34,94. Moyenne nationale et départementale : 39.

Foncier non bâti : 30,49 à Plounéour-Menez. Département 40,85, Nationale 50,82.

Taxe d'habitation sur les logements vacants : 15,22

Proposition de ne pas augmenter les taux de fiscalité malgré les investissements réalisés.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Mais l'état augmente les bases de valeurs locatives.

### 13) Affectation du résultat 2024

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 étant de **263 133,32 €**.

Il est proposé d'affecter 243 133,92,00 € en section d'investissement et de reporter le reliquat soit 20 000,00 € en section de fonctionnement.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### 14) Vote du budget primitif 2024 Lotissement du Duchel

Dépenses en recettes de fonctionnement 62 900,00 €.

Dépense en recette d'investissement 62 900,00 €.

Une fois l'EPF remboursé pour l'achat des terrains cette année, il y a 5 ans pour mener le projet de lotissement.

Budget voté à l'unanimité.

### 15) Vote du budget primitif 2024 Commune

#### Fonctionnement :

<b>Libellé Dépenses</b>	<b>Budget cumulé N-1</b>	<b>Réalisations N-1</b>	<b>Propositions (BP)</b>
011- Charges à caractère général	402 700,00 €	336 535,21 €	402 100,00 €
012- Charges de personnel	579 850,00 €	550 545,10 €	584 550,00 €
65- Autres charges de gestion courante	96 700,00 €	94 985,21 €	118 592,00
66- Charges financières	20 660,00 €	18 538,72 €	7 921,00 €
67- Charges exceptionnelles	1 000,00 €		1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	48 696,16 €	0 €	0 €
014 - Atténuation de produits	4 682,00 €	4 158,00 €	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre	83 030,76 €	83 020,26 €	60 359,00 €
<b>Total dépenses de Fonctionnement</b>	<b>1 236 318,92 €</b>	<b>1 087 780,50 €</b>	<b>1 194 522,00 €</b>

Quelques indications : Le prix des repas augmente à la charge de la commune (+ 2 800 euros) mais le conseil fait le choix de ne pas répercuter cette hausse sur les familles et de la prendre en charge.

8 000 euros pour les tracés au sol dans le bourg, augmenter aussi la visibilité des priorités à droite, passages piétons refaits, 2 nouveaux créés.

8 000 euros achat matériel pour la nouvelle bibliothèque (travaux faits en interne).

3 000 euros mise en place du Conseil Municipal Jeunes (il faut leur donner un budget pour leur permettre de mettre en place des choses).

<b>Libellé Recettes</b>	<b>Budget cumulé N-1</b>	<b>Réalisations N-1</b>	<b>Propositions (BP)</b>
013- Atténuation de charges	1 616,00 €	5 040,02 €	10 048,00 €
70- Produits service domaine et vente	96 579,00 €	108 327,86 €	98 800,00 €
73- Impôts et taxes	732 169,00 €	784 412,04 €	759 038,00 €
74- Dotations et participations	269 795,00 €	316 781,63 €	267 740,00 €
75- Autres produits de gestion courante	36 000,00 €	36 545,80 €	32 100,00 €
76- Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77- Produits exceptionnels	18 990,00 €	35 637,15 €	6 796,00 €
002- Excédent fonctionnement reporté	49 250,16 €	49 250,16 €	20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 919,76 €	14 919,76 €	17 000,00 €
<b>Total recettes de Fonctionnement</b>	<b>1 236 318,92 €</b>	<b>1 301 664,26 €</b>	<b>1 194 522,00 €</b>

**Investissement** : cf tableau page suivante

Vote du budget primitif 2024 à l'unanimité.

#### **16) Fixation du taux de fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7,5 % (Virements de crédits de chapitre à chapitre

011 - Charges à caractère général

65 - Autres charges de gestion courant

66 - Charges financières

possibilité fournie par l'instruction comptable M57, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Taux votés à l'unanimité.

#### **17) Questions diverses /**

